



Programme national

PONTS



DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 17 décembre 2020

SÉCURITÉ DES PONTS

Le Cerema, aux côtés de l'ANCT, accompagne les collectivités sur le chemin de la meilleure connaissance et du meilleur entretien des ouvrages d'art

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, ont annoncé mardi 15 décembre 2020, dans le cadre du plan de relance, une aide de 40 millions d'euros d'appui à l'ingénierie des collectivités au travers du programme national Ponts qui comprend 2 volets : un programme de recensement et dévaluation des ouvrages pour les petites communes, et un appel à projets «ponts connectés». Il sera piloté par le Cerema, établissement public disposant d'une expertise, historique et reconnue en la matière, au service de l'ensemble des collectivités. Le Cerema mobilisera ses compétences dans le cadre de l'appui en ingénierie proposé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dont il est partenaire.

L'Agence nationale de Cohésion des territoires et le Cerema accompagneront près de 28 000 communes concernées sur le chemin de la meilleure connaissance et du meilleur entretien de leurs patrimoines d'ouvrages d'art.

Le premier pilier du programme repose sur l'élaboration d'un carnet de santé des ouvrages. Ce carnet, remis aux collectivités afin qu'elles se l'approprient, leur permettra de retrouver toute leur place dans leur responsabilité de gestionnaire et d'inscrire dans la durée l'effort initié par le plan de relance.

Le second porte sur le recensement des ouvrages et l'évaluation approfondie des plus sensibles, afin de disposer d'une vision nationale du patrimoine des petites collectivités. Pour réaliser les visites de recensement et d'évaluation des ouvrages sur le terrain, le Cerema mobilisera les bureaux d'études privés.

Les communes éligibles sont celles qui remplissent les critères du décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002. Elles seront informées via les préfets de département, délégués territoriaux de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dès début janvier 2021. Le Cerema les invitera à s'engager dans la démarche via un questionnaire en ligne sur le site du Cerema.

Le dernier pilier a vocation à développer l'innovation et accompagner la transformation numérique de la gestion de patrimoine. Les dernières innovations en matière de surveillance des ouvrages ouvrent un potentiel important en complément des méthodes classiques d'inspection visuelle. L'appel à projets Ponts connectés lancé le mercredi 16 décembre 2020 offrira ainsi aux collectivités des moyens pratiques, performants et peu onéreux pour la surveillance des ouvrages.

CONTACT PRESSE

Géraldine SQUENEL – Directrice déléguée communication et relations presse – 06 12 73 55 56

Laure BOUREL – Responsable communication Infrastructures – 06 73 661 661

presse@cerema.fr

www.cerema.fr

 @CeremaCom

 @Cerema



LES INFRASTRUCTURES, LES ARTÈRES DE NOS TERRITOIRES

Un enjeu national de sécurité, de solidarité, de patrimoine économique

Accès à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé et de secours, à la culture, au transport de marchandises, à l'inclusion sociale... les réseaux de transport assurent la stabilité économique d'un territoire tout en répondant à des exigences sociales et environnementales. En cas de rupture de ces réseaux, le territoire est paralysé, le quotidien des habitants est perturbé.

Les infrastructures de génie civil et en particulier les ponts et les ouvrages de soutènement sont soumis à des environnements agressifs, au vieillissement de leurs composants et de leurs matériaux ainsi qu'à des évolutions ou à des conditions exceptionnelles d'exploitation. Le maintien de ce patrimoine dans un état permettant de répondre aux besoins des usagers dans des conditions de sécurité satisfaisantes tout en optimisant les investissements nécessaires à son entretien est un enjeu majeur.

Si les gestionnaires des réseaux routiers ou ferroviaires ont en général un bon standard de gestion de patrimoine, les petites communes sont souvent particulièrement démunies en terme de connaissance de l'état de leurs ouvrages et de procédures d'entretien de leur patrimoine.

Depuis la fin de l'ATESAT¹, dans de nombreuses communes, le suivi des ouvrages d'art ne s'effectue plus faute de compétences et de moyens. Les 90 à 100 000 ouvrages communaux, dont la valeur est estimée entre 30 et 40 milliards d'euros, contribuent pleinement au patrimoine économique national.

Le vieillissement de ce patrimoine, amplifié par le changement climatique, nous engage à penser autrement son entretien et sa gestion pour assurer la sécurité des personnes, maintenir l'état fonctionnel de chaque ouvrage pour assurer sur un itinéraire donné le niveau de service cible, préserver et valoriser le patrimoine dans son ensemble.

Le programme national Ponts permet de répondre à un préalable indispensable à toute stratégie d'entretien : la connaissance de l'état de son patrimoine.

¹ ATESAT = Assistance technique pour raisons de solidarité et d'aménagement du territoire

LE CEREMA

Un TIERS DE CONFIANCE au service des collectivités

Le Cerema est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique. Il est placé sous la double tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, il intervient auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises pour les accompagner dans leurs projets.



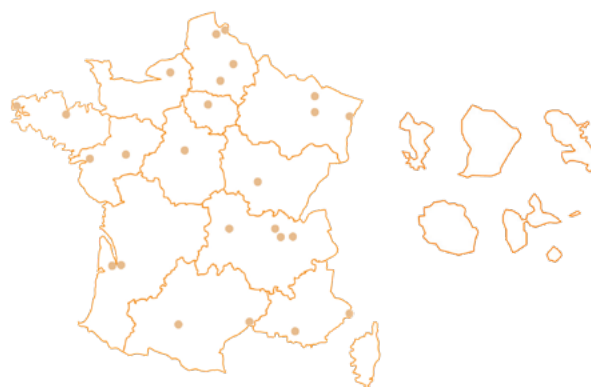
« Notre mission d'établissement public, tel le bras armé de l'Etat, nous engage au service des collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques. Notre expertise pluridisciplinaire, notre maillage territorial et notre connaissance des typologies de territoires

offrent une approche intégratrice et sur-mesure. C'est également la garantie d'une expertise indépendante, fiable et avant tout respectueuse des intérêts des territoires. »

Pascal BERTEAUD
Directeur général du Cerema

Un ANCRAGE TERRITORIAL fort

Implanté au coeur des territoires, le Cerema bénéficie d'une connaissance historique des problématiques et contextes locaux avec **23 sites répartis sur le territoire national et ultramarin**. Il saura s'appuyer sur son tissu local pour assurer le déploiement de la démarche auprès des communes en partenariat avec les préfets et les départements.



Un savoir-faire HISTORIQUE

Le Cerema est aujourd'hui l'héritier de l'ingénierie publique de reconstruction d'après-guerre notamment issue du SETRA et des laboratoires des Ponts et Chaussées. Il est le gardien du savoir et de la connaissance de ces infrastructures auxquelles il faut aujourd'hui veiller.

Sa mémoire de l'Histoire, son continuum complet d'expertise et la multiplicité de ses bénéficiaires confèrent au Cerema un positionnement singulier de prescripteur neutre mais aussi une légitimité pour accompagner les gestionnaires d'aujourd'hui vers la remise en état de ce patrimoine vieillissant impacté par le changement climatique.



Un HAUT NIVEAU D'EXPERTISE reconnue en ouvrages d'art

Le Cerema intervient en appui technique et méthodologique des services de l'État. Il est également fréquemment sollicité par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour les expertises les plus complexes ou par les collectivités locales dans le cadre de la gestion de leur patrimoine. Il est enfin une référence pour les entreprises et les bureaux d'études privés au travers de ses productions méthodologiques, ses prestations de calculs spécialisés ou encore son activité dans le domaine de la normalisation ou de la certification.

Une approche intégratrice et sur-mesure

- Appuis méthodologiques
- Appuis opérationnels techniques
- Animation de la communauté professionnelle
- Coopération internationale
- Développement d'outils techniques
- Recherche
- Innovation



LES 3 PILIERS DU PROGRAMME NATIONAL PONTS

1 Doter les communes d'un outil adapté pour entretenir et gérer leur patrimoine

Élaboration d'un carnet de santé des ouvrages

2 Disposer d'une vision nationale du patrimoine des petites collectivités

Recensement et évaluation des ouvrages

3 Accompagner la transformation numérique de la gestion de patrimoine

Lancement d'un appel à projets sur les ponts connectés

Un programme de recensement et d'évaluation en 2 phases sur 2 ans (2021-2022) pour les petites communes

La première phase consiste à faire l'inventaire large des ouvrages sur les communes éligibles et volontaires, la deuxième consiste en des évaluations plus approfondies des ouvrages les plus sensibles.

Pour réaliser les visites de recensement et d'évaluation des ouvrages sur le terrain, le Cerema mobilisera, au travers d'accords-cadres nationaux, les bureaux d'études privés sur l'ensemble des collectivités éligibles volontaires.



Quelles sont les communes éligibles ?

Près de **28 000 communes remplissant les critères du décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002** sont éligibles, à savoir :

- celles dont la population est inférieure à 2 000 habitants et dont le potentiel fiscal est inférieur ou égal à 1 000 000 € ;
- celles dont la population est comprise entre 2 000 et 4 999 habitants et dont le potentiel fiscal est inférieur ou égal à 1 500 000 € ;
- celles dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants et dont le potentiel fiscal est inférieur à 2 500 000 €.

Communication à destination des communes

Dès le lancement

Une vaste opération de communication sera organisée au niveau national et local pour informer les communes. Les communes éligibles seront notamment identifiées et contactées par les préfets de département, puis par le Cerema en janvier 2021.

De janvier à mars 2021

Les communes intéressées et volontaires recevront un mail du Cerema avec un lien personnalisé vers un questionnaire en ligne. Elles pourront ainsi manifester leur volonté de s'engager dans le programme.

PHASE 1

RECENSEMENT ET RECONNAISSANCE DES OUVRAGES

Dès mai 2021

Sur la base des communes volontaires identifiées, le Cerema organise la réalisation des visites de recensement en s'appuyant sur les bureaux d'études privés.

La commune est contactée par un bureau d'étude pour convenir d'une date de rendez-vous. Il partage avec la commune son pré-recensement sur carte des ouvrages, éventuellement complété par les informations dont dispose la commune. La visite de recensement permet de finaliser la collecte des informations.

À l'issue de cette phase, la commune dispose d'un recensement des ponts et murs de soutènements (murs aval portant la voirie communale) de son territoire et d'une première connaissance de leur sensibilité. Le Cerema fournit à chaque commune un carnet de santé par ouvrage, initié à partir des premières données recueillies. Ce carnet comprend par ailleurs la trame des étapes à réaliser dans les années à venir (surveillance et entretien). Le guide du Cerema sur la gestion du patrimoine ouvrages d'art des petites communes lui est également remis, complétant utilement le carnet de santé.

PHASE 2

ÉVALUATION DES OUVRAGES LES PLUS SENSIBLES

Dès l'automne 2021

À l'issue de la première phase de recensement, lorsque des ouvrages sont identifiés comme sensibles au regard de différents critères (état dégradé, structure non visible, type d'ouvrage reconnu « à risques », ouvrages de grandes dimensions), une évaluation plus précise est proposée aux communes.

À l'issue de cette seconde phase d'évaluation, la commune dispose d'un carnet de santé enrichi d'éléments complémentaires pour ses ouvrages les plus sensibles.

Pour les ouvrages qui le justifient (critères liés à l'état, typologie, âge...), une étape supplémentaire d'évaluation pourrait s'avérer nécessaire au travers d'une inspection détaillée, permettant de poursuivre le diagnostic et d'élaborer des scénarios de réparation, préalables à la réalisation des études et travaux.



TOUT AU LONG DU PROGRAMME

Les communes trouvent les réponses à leurs questions sur le site internet du Cerema.

www.cerema.fr/programmenationalponts





Un soutien à l'innovation pour les collectivités avec des nouvelles solutions pour la surveillance des ponts

APPEL À PROJET «PONTS CONNECTÉS»

Les ouvrages d'art sont des points névralgiques des réseaux routiers, parfois inscrits dans le paysage, souvent invisibles. Les récentes actualités ont tragiquement remis en lumière leur **importance stratégique, économique et sociale au sein des territoires**. Le vieillissement de ce patrimoine, soumis à des environnements agressifs et des évolutions d'usage, engage à **penser autrement son entretien et sa gestion** pour **assurer la sécurité des personnes** et maintenir l'état fonctionnel de chaque ouvrage pour assurer sur un itinéraire donné le niveau de service requis.

Pour assurer la surveillance de ces ouvrages, **les dernières innovations en matière d'instrumentation**, télécommunication, traitement de données et intelligence artificielle **offrent un potentiel important en complément des méthodes classiques d'inspections visuelles**.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement lance un **appel à projets «Ponts connectés» dans le cadre de France Relance**. Il sera piloté par le Cerema, établissement public dont l'expertise en ouvrages d'art et l'expérience au service des territoires n'est plus à démontrer.



Ce dispositif vise à **soutenir les centres de recherche et les entreprises qui travaillent à des solutions innovantes de surveillance et gestion des ouvrages par l'instrumentation** :

- des systèmes ou méthodes peu onéreux permettant leur large diffusion,
- des systèmes ou méthodes peu vulnérables aux intempéries ou au vieillissement, et économes en énergie,
- des systèmes ou méthodes qui contribuent à la gestion des ouvrages selon les méthodes classiques, comme celles portées par l'ITSEOA (Instruction technique pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art),
- des systèmes ou méthodes « certifiables » quant à leurs performances,
- des méthodes de détection d'anomalies largement automatisées,
- des instrumentations permettant le suivi sur le long terme des ouvrages.

Les lauréats **expérimenteront leurs solutions en grandeur réelle** sur des ouvrages de l'État ou de collectivités.

L'objectif final est d'**offrir aux collectivités des moyens pratiques, performants et peu onéreux** contribuant à une meilleure gestion de leur patrimoine.

CALENDRIER



- **16 décembre 2020** : diffusion de l'appel à projets sur le site du Cerema
- **14 février 2021 à 12h** : clôture de l'appel à projets
- **15 et 16 mars 2021** : audition des porteurs de dossiers pré-sélectionnés
- **15 avril 2021** : notification et publication des projets retenus
- **À la fin du projet et au plus tard le 30 novembre 2023** : clôture du projet, réception de l'ensemble des livrables



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema